

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix-neuf juin deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	12/06/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/06/2020

OBJET :**Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - Election des
représentants du Conseil Municipal****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération précédente, le Conseil Municipal a fixé le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il convient à présent de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles (CASF), les représentants du Conseil municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Décision :

VU les articles R123-8, R123-10 et R123-15 du code de l'action sociale et des familles (CASF),

VU la précédente délibération du Conseil Municipal fixant à douze le nombre d'administrateurs du CCAS,

Il est proposé :

Article unique : de procéder à la désignation par vote à bulletin secret, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, de six représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS de la ville de Gap.

M. le Maire propose la liste "Majorité" suivante :

- Mme Françoise DUSSERRE
- Mme Chantal RAPIN
- Mme Ginette MOSTACHI
- M. Bruno PATRON
- Mme Martine BOUCHARDY
- Mme Maryvonne GRENIER

M. PIERREL propose la liste "Opposition" suivante :

- Mme Pimprenelle BUTZBACH
- Mme Marie-José ALLEMAND

- M. Michel BILLAUD
- Mme Isabelle DAVID
- M. Nicolas GEIGER
- Mme Charlotte KUENTZ

Après le dépouillement du vote au scrutin secret, le résultat est le suivant :

- Liste Majorité : 34 voix
- Liste Opposition : 9 voix

Les membres élus pour représenter le Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'administration sont donc :

1. Mme Françoise DUSSERRE
2. Mme Chantal RAPIN
3. Mme Ginette MOSTACHI
4. M. Bruno PATRON
5. Mme Martine BOUCHARDY
6. Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 29 JUIN 2020

Affiché ou publié le : 29 JUIN 2020